REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 mars 2015**

Compte rendu affiché le **27 mars 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **13 mars 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur David TOUNKARA**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Jacques ARCHER, Eliane DA COSTA à Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés : **Saïd YAHIAOUI, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

Objet :

15.03.0261
Attribution de bourses d'aide à la formation des animateurs et des directeurs

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 25 MARS 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

RAPPORT DE MADAME JACOB

Mesdames, Messieurs,

En parallèle d'un dispositif exceptionnel de formation des vacataires, liée à la réforme des rythmes scolaires, la Ville poursuit son effort de soutien annuel à la formation des animateurs et directeurs de centres de loisirs.

En effet, l'action périscolaire municipale mobilise quelques 305 animateurs et référents employés par note commune, sans compter les intervenants des structures culturelles municipales ou du service des Sports. La Municipalité s'est engagée à atteindre rapidement un niveau de 50 % d'animateurs diplômés, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire conclu avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ainsi qu'avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de pouvoir déclarer l'ensemble des centres périscolaires en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

A ce jour, 25 % des animateurs sont d'ores et déjà titulaires d'un BAFA contre 13 % pour l'année scolaire 2013/2014.

Ayant pris l'engagement d'assurer un encadrement de qualité dans tous les temps d'accueil de loisirs proposés par les différents services, nous souhaitons augmenter le nombre de jeunes formés au BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animation) et augmenter le niveau de qualification pour l'ensemble de nos équipes d'animation. L'accompagnement des publics dans cette démarche de formation devrait, par ailleurs, permettre à la Ville de fidéliser les animateurs.

A cette fin, nous avons engagé un plan de formation ambitieux à l'intention de nos intervenants municipaux :

	Vacances automne 2014	Vacances hivers 2014	Vacances printemps 2015	Vacances été 2015	Vacances automne 2015
BAFA Base	30	37	40	40	40
BAFA approfondi			40	40	40

Dans la même dynamique et au vu des nouveaux besoins apparus dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, il nous est apparu important d'accompagner les jeunes Vaudais dans leur démarche de qualification en matière d'animation.

C'est pourquoi, je vous propose d'attribuer 40 bourses d'aide à la formation BAFA et BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) à l'intention des jeunes Vaudais. Ces bourses concerneront les stages théoriques, d'approfondissements ou de qualifications.
En contrepartie de ces bourses les jeunes s'engageront à effectuer prioritairement leurs stages pratiques au sein des services municipaux.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, qui nous lie à la Caisse d'Allocation Familiale, cette dernière participant à hauteur de 50 % des dépenses engagées par la Ville.

Les crédits nécessaires à l'attribution des bourses soit 8 600 €, seront prévus au budget 2015.

Ces bourses seront versées aux organismes prestataires retenus pour dispenser les différentes étapes de la formation et agrées par Jeunesse et Sport.

La pré-sélection des candidats sera effectuée par deux animateurs du service Jeunesse au cours d'un entretien qui permettra d'évaluer la motivation et la capacité des postulants.

Une commission composée de l'adjoint délégué à la jeunesse, de la conseillère déléguée à la jeunesse et du directeur du service Jeunesse, validera l'attribution de ces bourses.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'autoriser l'attribution des bourses ;
- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport ;
- Autorise l'attribution des bourses ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY

Tarif pour les bourses 2015

Bourses stages de base BAFA

Session collective Organisée par le service jeunesse		
Tarif moyen	**Bourse**	**Charge stagiaire**
400 €	**Couvre les frais pédagogiques Environ 200 €**	**Transport et hébergement Environ 200 €**

Bourses stages d'approfondissement ou de qualification BAFA

Internat			Externat		
Tarif moyen	**Bourse**	**Charge stagiaire**	**Tarif moyen**	**Bourse**	**Charge stagiaire**
400/500 € **+ 500 €**	* **180 €**	**220 €** **320 €**	**320 €**	* **100 €**	**220 €**

Bonification additionnelle :
- Si le stage pratique du jeune n'a pas été rémunéré, une bonification de 50 € lui sera accordée (sur présentation d'une attestation).
- Si le stage de perfectionnement est effectué dans les 12 mois suivant la date d'entrée en formation de base, une bonification de 30 € lui sera accordée.

L'objectif est d'inciter le jeune à aller rapidement au bout de sa formation.

Bourse BAFD

Internat		
Tarif moyen	**Bourse**	**Charge stagiaire**
600 €	* **260 €**	**340 €**